

Opération « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration »

Expérimentée depuis deux ans dans certains départements, cette opération est étendue à 10 départements supplémentaires soit un total de 41 départements.

Il s'agit de proposer aux parents volontaires des formations visant trois objectifs simultanés :

- l'acquisition de la maîtrise de la langue française (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement de français langue seconde, notamment pour faciliter l'insertion professionnelle ;
- la présentation des principes de la République et de ses valeurs pour favoriser une meilleure intégration dans la société française ;
- une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité.

Une [circulaire](#) précise l'organisation de cette formation, sur la base de 120 heures par année scolaire.

Les cours sont donnés par des enseignants, notamment ceux qui exercent en classes d'initiation (Clin) ou en classes d'accueil (CLA) pour les élèves non francophones, des personnels d'associations agréées ou des personnes ayant une qualification ou un diplôme de français langue étrangère (FLE) ou de français langue seconde (FLS).

Espérons que cette proposition de formation organisée conjointement avec le ministère de l'immigration et de l'identité nationale ne soit pas un moyen de recenser des familles en situation irrégulières comme c'est le cas avec certaines recherches d'enfants...

Daniel Nielsen